

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 avril 2024

Carburants : augmentation des prix au litre en mai 2024

Pour le mois de mai 2024, le prix du super sans-plomb est en hausse de 5 centimes et celui du gazole de 1 centime. Le prix de la bouteille de gaz reste stable grâce aux aides.

Cette hausse s'inscrit dans une tendance haussière observée depuis le début de l'année et qui s'explique principalement par une forte consommation asiatique et américaine, des tensions géopolitiques en Israël et en Ukraine et par une volonté de l'organisation des pays exportateurs de pétrole de ne pas augmenter les volumes produits.

Ainsi, par rapport au mois dernier, les prix moyens des barils sont en nette hausse pour le sans-plomb (+ 6,47 %) et de manière plus modérée pour le gazole (+ 1,62 %). L'euro s'affaiblit face au dollar (+ 1,50 %) ce qui complique les achats en devise étrangère. Le coût du fret quant à lui est en légère baisse, sans pour autant impacter le prix final de manière perceptible.

Au 1^{er} mai 2024, les prix maximum applicables à La Réunion sont les suivants :

Libellé du produit	Avril 2024	Mai 2024	Évolution en %	Évolution en €
Supercarburant (€/litre)	1,73 €	1,78 €	2,89 %	0,05 €
Gazole (€/litre)	1,36 €	1,37 €	0,74 %	0,01 €
GNR (€/litre)	0,89 €	0,90 €	1,12 %	0,01 €
Pétrole lampant (€/litre)	0,88 €	0,89 €	1,14 %	0,01 €
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,88 €	0,93 €	5,68 %	0,05 €
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,88 €	0,90 €	2,27 %	0,02 €
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	20,47 €	20,37 €	-0,49 %	stable (15€ avec aides locales)

Comme le prévoit la réglementation, le préfet fixe mensuellement les prix maximum des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Ces prix maximum (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :

- Tout d'abord, les prix maximum hors taxe sont établis à partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables. Ils prennent en compte les coûts réellement supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Puis les prix maximum toutes taxes comprises sont déterminés en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional et dont les recettes contribuent au financement de la région et de toutes les communes. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés à La Réunion.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé du projet de révision des prix maximums, préalablement à leur application.